

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

N° Spécial 22 Avril 2022

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 22 avril 2022

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ	Page
DCL/BRGE N°2022-80	20.04.2022	Arrêté portant répartition des jurés près la cour d'assises des Hauts-de-Seine pour l'année 2023.	3

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Arrêté DCL/BRGE n° 2022-80 du 20 avril 2022 portant répartition des jurés près la cour d'assises des Hauts-de-Seine pour l'année 2023

Le Préfet des Hauts-de-Seine Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles 259 à 264, A36-12 et A36-13 du code de procédure pénale,

Vu la loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire,

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

Vu le décret du 25 mai 2021 portant nomination de Mme Sophie GUIROY en qualité de souspréfète chargée de mission auprès du Préfet des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2021-1946 du 31 décembre 2021 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

Vu l'arrêté du 12 mars 2004 modifiant le code de procédure pénale et relatif au nombre des jurés de cour d'assises figurant sur la liste annuelle ou sur la liste des jurés suppléants,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 portant modification des limites territoriales des arrondissements du département des Hauts-de-Seine,

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture,

ARRETE

<u>ARTICLE 1^{er}</u>: le nombre de jurés titulaires pour le département des Hauts-de-Seine s'élève à 1 249 et se répartit comme suit :

REPARTITION DES JURES (un juré pour 1 300 habitants)

Par arrondissement	Population	Nombre de jurés
Arrondissement d'Antony	403 229	310
Arrondissement de Boulogne-Billancourt	320 461	246
Arrondissement de Nanterre	900 667	693
Total	1 624 357	1 249

Communes de l'arrondissement d'Antony

		Population	Nombre de jurés
ANTONY		62 760	48
BAGNEUX		40 936	31
BOURG LA REINE		21 050	16
CHATENAY-MALABRY		34 021	26
CHATILLON		36 639	28
CLAMART		52 925	41
FONTENAY-AUX-ROSES		25 531	20
LE PLESSIS ROBINSON		30 061	23
MALAKOFF		30 950	24
MONTROUGE		48 352	37
SCEAUX		20 004	16
	TOTAL	403 229	310

Communes de l'arrondissement de Boulogne-Billancourt

		Population	Nombre de jurés
BOULOGNE BILLANCOURT		121 583	94
CHAVILLE		20 771	16
ISSY-LES-MOULINEAUX		67 981	52
MARNES LA COQUETTE		1 774	1
MEUDON		45 818	35
SEVRES		23 463	18
VILLE D'AVRAY		11 225	9
VANVES		27 846	21
	TOTAL	320 461	246

Communes de l'arrondissement de Nanterre

	Population	Nombre de jurés
ASNIERES-SUR-SEINE	87 143	67
BOIS-COLOMBES	28 841	22
CLICHY-LA-GARENNE	63 089	48
COLOMBES	86 534	67
COURBEVOIE	81 558	63

	TOTAL	900 667	693
VILLENEUVE-LA-GARENNE		24 097	18
VAUCRESSON		8 683	7
SURESNES		49 311	38
SAINT CLOUD		30 012	23
RUEIL-MALMAISON		78 317	60
PUTEAUX		45 157	35
NEUILLY-SUR-SEINE		59 599	46
NANTERRE		96 277	74
LEVALLOIS-PERRET		66 082	51
LA GARENNE-COLOMBES		29 642	23
GENNEVILLIERS		48 530	37
GARCHES		17 795	14

ARTICLE 2 : la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés titulaires est établie par tirage au sort, à partir des listes électorales et comporte un nombre de noms triple de celui fixé à l'article premier.

<u>ARTICLE 3</u>: conformément à l'article A36-13 du code de procédure pénale, le nombre des jurés suppléants, résidant à Nanterre, ville siège de la Cour d'assises, est fixé à 250 pour la Cour d'assises des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 4 : le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nanterre, le 20 avril 2022

Pour le Préfet et par délégation, La Secrétaire générale adjointe

Signé

Sophie GUIROY

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/